



Bulletin d'Information Communal  
Mairie de La Brosse-Montceaux

# OBIC

N°51 JANVIER 2025



## Heures d'ouverture DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

<b>Mardi</b>	de 10h à 12h et de 16h à 18h
<b>Mercredi</b>	de 10h à 12h
<b>Vendredi</b>	de 10h à 12h et de 15h à 17h

En dehors des heures  
d'ouverture vous pouvez  
**RENCONTRER LES ÉLUS**  
**SUR RENDEZ-VOUS**  
en téléphonant au secrétariat.

Mairie de La Brosse-Montceaux  
27 rue Grande - 01 64 32 23 07  
LA-BROSSE-MONTCEAUX@wanadoo.fr  
[www.labrossemontceaux.fr](http://www.labrossemontceaux.fr)

## Sommaire

### ► À PROPOS DE LA MAIRIE

Edito	p. 1
Liste des assistantes maternelles	p. 1
Recensement de la population	p. 2
Spectacle de Noël	p. 2
Comptes rendus des conseils municipaux	p. 2
Hygiène canine et propreté dans le village	p. 3

### ► À PROPOS DE L'ÉCOLE

Admissions à l'école de la Source d'Esmans	p. 3
--	------

### ► À PROPOS DES ASSOCIATIONS

Boxing Club	p. 4
Le Club des Aînés	p. 4
Les Marcheurs du Bresmont	p. 5

### ► INFOS PRATIQUES

Mesures contre les auteurs de dépôts sauvages	p. 5
Ce qui change en 2025	p. 6
Transport en Ile de Farnce	p. 7
Bourse et prêt d'honneur	p. 8
Ouverture de la nouvelle déchetterie	p. 8
N° utiles	p. 8
Vie paroissiale	p. 8

## Brossoises, Brossois,

L'année 2024 est passée et à oublier très vite, aussi bien les conditions climatiques que les tergiversations de nos dirigeants politiques.

Pour 2025 cela s'annonce difficile...L'état qui diminue de 2 milliards la DGF, le département qui voit son budget diminuer de 70 millions d'euros. Bien entendu cela se répercutera sur les communes.

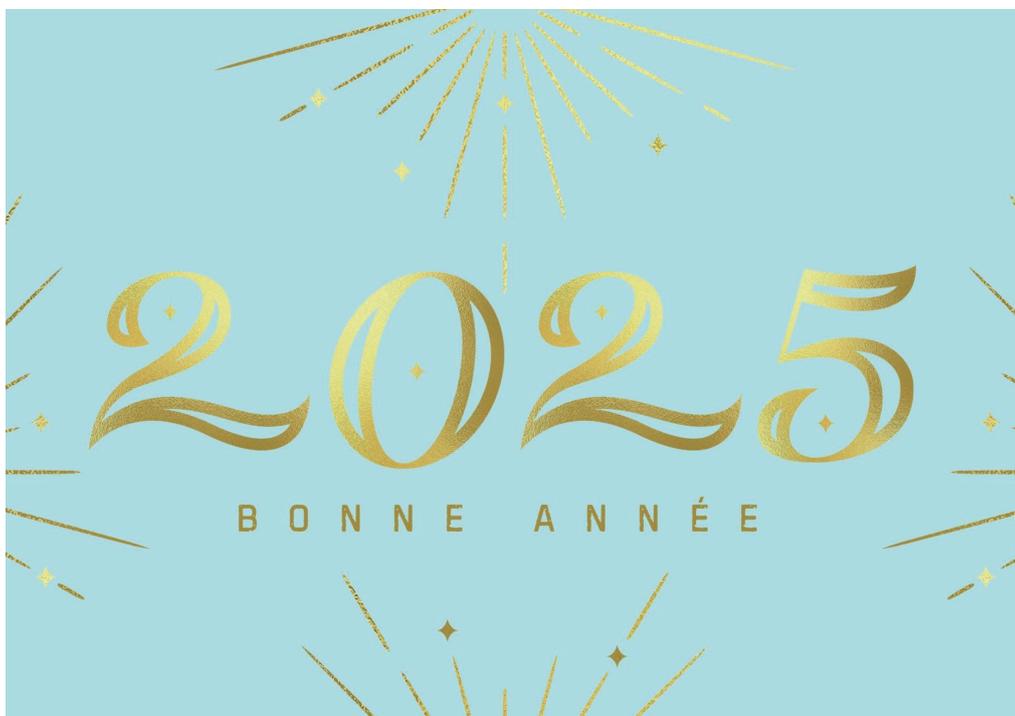
Concernant La Brosse Montceaux il y aura la mise en place de nouveaux jeux pour enfants (les petits de 2ans et un peu plus).

Nous avons l'agrément de la Préfecture pour l'installation de la vidéo protection qui pourra donc être installée.

Pour le reste nous ferons comme d'habitude, poursuivre les travaux de voirie et autres.

Restons optimiste. Meilleurs vœux à vous et vos proches et à bientôt lors de la cérémonie des vœux.

Le maire, Alain Demelun



## À NOTER

### Liste des Assistantes Maternelles Agréées à la Brosse-Montceaux

BOUTIN Nathalie.....	18 Rue de la Rangée.....	01 60 74 83 73 – 06 03 95 78 28
CORDEIRO Marie-Christine.....	13 Bis Rue Grande.....	07 77 32 88 49
DELCLUZE Laure.....	13 bis Rue Jacqueline.....	06 69 30 74 84
DUMANT RIBEIRO Laëtitia.....	3 Rue Jacqueline.....	01 60 71 90 08 – 06 07 71 95 24
GANEAU Jessica.....	9 rue Vigneau.....	09 84 26 54 49 – 06 50 97 49 14
GENISSON Jacqueline.....	14 Rue de la Laiterie.....	01 64 32 54 60 – 06 79 40 21 22
SANTIL MIRANDA Marie-Elisabeth.....	12 Route du Chevinçois.....	06 32 81 77 41

## Recensement de la population 2025

**Tous les 5 ans, un recensement, sous forme d'enquête obligatoire, permet de connaître le nombre de personne vivant en France. Le prochain recensement a lieu du 16 Janvier au 15 Février 2025.**



Pour notre commune cela permettra de déterminer officiellement le nombre exact de nos habitants.

Cette étude est très importante, car elle permet, en fonction des résultats obtenus, le calcul de la participation de l'Etat au budget de notre village, afin d'effectuer l'entretien des

bâtiments, d'investir dans des jeux pour les enfants, effectuer des travaux ... Cela permet également de définir l'évolution démographique de notre territoire, afin d'ajuster les actions publiques aux besoins de la population (écoles, maisons de retraite, offre de moyens de transport ...)

Nos deux secrétaires de Mairie, seront nos agents recenseurs. Elles passeront à votre domicile pour vous remettre les documents nécessaires (en cas d'absence ils seront insérés dans votre boîte aux lettres).

Nous vous remercions par avance de leur réserver le meilleur accueil.

Votre participation est primordiale. Le manque de réponse au précédent recensement a privé notre village d'une dotation de l'Etat d'environ 30 000 € par année.

Nous espérons que votre participation sera remarquable afin de pouvoir construire l'avenir de notre village.

Merci d'avance à tous.

## Spectacle de Noël

**Le 14 décembre a eu lieu la prestation de Noël pour les enfants de notre regroupement scolaire.**

Cette année, les festivités se sont déroulées dans la salle OMI-CI à Esmans. De nombreuses familles se sont déplacées pour suivre les aventures de Plume, apprenti lutin. Ce spectacle, présenté par la troupe de CCDM, a beaucoup plus aux enfants qui ont participé activement afin d'aider Plume à devenir lutin du Père Noël. Mission réussie avec brio !

Ensuite, les enfants ont accueilli chaleureusement le « vrais » Père Noël qui leur a distribué les friandises et s'est prêté à la traditionnelle séance photos.

L'après midi a continué autour des divers activités : séance de maquillage, sculptures sur ballons et goûté. Tous les enfants, petits et grands ont passé un après-midi divertissant, profitant de ce temps qui leur était dédié.

Nous remercions à l'occasion les conseillers municipaux des commissions de fêtes d'Esmans et de La Brosse Montceaux ainsi que les bénévoles pour l'organisation et l'encadrement de cet événement et nous donnons rendez-vous aux enfants l'année prochaine !



### CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez tous les comptes rendus des conseils municipaux sur votre site : [www.labrossefontceaux.fr](http://www.labrossefontceaux.fr)

**RAPPEL**

## Hygiène canine et propreté dans le village

Les points de l'hygiène canine ont été installés fin septembre dans trois endroits stratégiques de notre village afin d'inciter les propriétaires des chiens à prendre soin de notre village en ramassant les déjections de leurs pupilles.

Trois mois après, le bilan est plutôt mitigé car on constate malheureusement peu d'amélioration. Pire, les déjections sont présentes très souvent juste à côté des bornes d'hygiène. Est-ce une provocation, une mauvaise fois ou juste une indifférence ? Les employés municipaux réapprovisionnent pourtant plusieurs fois par mois les bornes en sachet. Servent-ils à autre chose qu'initialement prévu ?

Pour des raisons évidentes d'hygiène et d'ordre sanitaire, les déjections canines sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et les aires de jeux pour enfants. Le Code de l'environnement classe les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait de ne pas ramasser les déjections canines de son animal sur la voie publique expose le propriétaire à une contravention de 2e classe.

**Le montant de la contravention prévue dans ce cas est de 35 € et peut être majoré par les communes.** Mais avant de prendre ces mesures, nous souhaitons faire appel au **sens de responsabilité de nos habitants, propriétaires des chiens ou non.**

Nous avons la chance d'habiter à la campagne, dans un environnement plaisant, où il serait tellement plus agréable de se promener sans garder les yeux rivés sur le trottoir afin d'éviter de marcher dans les déjections canines.

Prenons tous ensemble soin de notre village, ramassons nos ordures et respectons-nous tout simplement.

**FAITES PREUVE DE CIVISME ET DE RESPECT  
ENVERS VOS VOISINS, MARCHEURS ET ENFANTS,  
RAMASSEZ LES BESOINS DE VOTRE CHIEN!**



**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## Admissions à l'école de la source d'Esmans



### Rentrée septembre 2025

Les enfants nés au plus tard le **31 décembre 2022** peuvent être admis à l'école.

Pour ce faire, il faut :

- **s'inscrire préalablement au bureau du Syndicat des Ecoles du Bresmont (mairie d'Esmans)**, y retirer un certificat de pré-inscription et apporter le livret de famille, un justificatif de domicile et la carte d'identité des deux parents ;

- **s'inscrire ensuite à l'école auprès de la directrice** : apporter le livret de famille, fournir un document du médecin attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires (Diphtérie/Tétanos/Poliomyélite) ou une photocopie de la page du carnet de santé et donner le certificat de radiation de l'ancienne école (le cas échéant).

La pré-inscription aura lieu en mairie d'Esmans :

**Au plus tard le vendredi 07 mars 2025  
Ne tardez pas, nous avons besoin  
de connaître rapidement les effectifs !**

**Syndicat des écoles du Bresmont**

01 60 96 21 61 - s.i-ecoles.bresmont@wanadoo.fr

**Ecole de la Source**

01 64 32 15 56 - ce.0770645h@ac-creteil.fr

**Ecole de la Brosse Montceaux**

01 64 32 55 50 - ce.0770641d@ac-creteil.fr

## Boxing Club La Brosse Montceaux

**Les entrainements de la boxe anglaise se poursuivent au sein de Boxing Club de la Brosse Montceaux depuis déjà plus d'un an.**

Le club compte à ce jour 25 licenciés, âgés de 11 à 65 ans dont 3 femmes. Les entrainements ont lieu trois fois par semaine : lundi, mercredi et vendredi de 18h45 à 20h30 et sont encadrés par trois entraîneurs : Mous (diplômé d'Etat BPJEPS), Hassan (diplômé Prévôt Fédéral) et Richard (diplôme en cours) et le

préparateur physique, AKLI. Des mises de gants sont organisées régulièrement les samedis. Un inter club avec Provins et Alforville sera également organisé fin mars / début avril avec la participation de tous les licenciés.

**Si vous souhaitez découvrir cette discipline ou s'initier à ce sport de combat, vous pouvez contacter son président, Monsieur Mustapha Djillali au 06 52 79 38 62 ou par mail [boxing.brossemontceaux@gmail.com](mailto:boxing.brossemontceaux@gmail.com).**



## Le Club des Aînés

**Les activités du club se sont poursuivies en 2024 avec début décembre une escapade à Rouen pour le marché de Noël, la visite de la ville et de son port, pour la plus grande joie des participants.**

Enfin, le dimanche 15 décembre, le repas de fin d'année a clôturé agréablement les activités de 2024, avec une centaine de participants dans une ambiance très festive.

**L'assemblée générale 2025 se tiendra le 30 janvier 2025 à 14h30** au foyer de loisirs polyvalent, suivie de la traditionnelle galette des rois. Il est nécessaire de s'inscrire pour participer.

Les activités de l'année se poursuivront par **un repas de printemps en mars**, permettant aux adhérents de se retrouver

pour un moment festif. **Un voyage de 8 jours en Auvergne est prévu en juin**, avec visite de Vichy, Besse, le lac Pavin, Brioude, les gorges de l'Allier, Saint-Nectaire, la Bourboule, Salers, le volcan du Puy Mary, le Puy Lemptégy, Clermont-Ferrand, Cézallier et Issoire.

**En octobre**, un repas est également prévu, de même qu'en **décembre** pour clôturer l'année de manière festive, ainsi qu'un éventuel voyage de 4-5 jours avec les illuminations et marchés de Noël.

D'autres activités seront envisagées en cours d'année, n'hésitez pas à demander des **informations complémentaires au président, Daniel Denis, tél 06 62 49 81 35, la carte d'adhésion annuelle est au tarif de 23 €.**



## Les marcheurs du Bresmont



Si cela vous tente, venez nous rejoindre! Vous avez la possibilité de faire 2 essais avant adhésion. Rendez vous place de l'église aux horaires indiqués ou mieux appelez aux numéros indiqués ci-dessous!

**Agnès FOUQUIER 06 80 31 05 71 - Pascal GONET 06 68 30 07 61**

Site : <http://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr/>

### Calendrier des sorties de janvier et février 2025

Lieu de Randonnée	Date	Heure départ place de l'église d'ESMANS	Type de Parcours	Km	
				GP	PP
VILLEMANOCHÉ	Dimanche 19 janvier	13h30 mn	2 parcours	12	10
TREUZY-LEVELAY	Lundi 27 janvier	8H30 mn	2 parcours	13	10
CHAUMONT	Samedi 01 février	8h30 mn	2 parcours	12	9
GOUAIX	Vendredi 07 février	13h15 mn	2 parcours	14	11
COURLON-SUR-YONNE	Mardi 11 février	13H30 mn	Découverte	7	
VERNOU-LA-CELLE	Samedi 15 février	8H30 mn	Unique	10	
SAINT-SEROTIN	Lundi 24 février	13H15 mn	2 parcours	13	9

# infos... PRATIQUES

## Mesures contre les auteurs de dépôts sauvages

**En 2023, 920 tonnes de déchets ont été collectées sur l'ensemble du département. Le nettoyage a coûté plus de 926.000 euros aux contribuables.**

Aux alentours de notre village, des dépôts sauvages sont signalés régulièrement par les habitants. Les derniers signalements datent de début de l'année !

Comment en finir avec les dépôts sauvages de déchets qui se multiplient un peu partout ? Alourdir la sanction financière permettra-t-il plus d'efficacité et de dissuasion ? Pour lutter contre ce fléau, les parquets de Fontainebleau, Melun et Meaux imposent des sanctions plus coûteuses aux contrevenants allant de 180 à 400 euros, avec l'obligation de prendre en charge les frais de nettoyage.

En effet, à l'initiative du procureur de Fontainebleau, Arnaud Faugère, un dispositif vient d'être mis en place par les trois parquets de Seine-et-Marne (Fontainebleau, Melun et Meaux), cosigné par l'association des maires et présidents d'intercommunalités et le département. Le texte prévoit de durcir les sanctions contre ceux qui abandonnent leurs déchets en pleine nature ou sur la voie publique et sera expérimenté durant six mois. Les contrevenants s'exposent désormais à un stage de citoyenneté ainsi qu'un travail d'intérêt général d'une durée de huit heures. A cela s'ajoutent la prise en charge des frais de nettoyage et une contravention.

Nous espérons que l'installation prochaine des caméras de vidéo protection dans plusieurs points de village, permettra de dissuader les personnes malintentionnées ou de les identifier plus facilement, une fois le délit commis.



Ce qui change en 2025



**De nombreux changements entrent en vigueur à partir de ce 1er janvier 2025. Voici un tour d'horizon des principales mesures et de leurs effets au quotidien.**

→ **ÉCONOMIE**

• **Revalorisation du calcul des APL**

Au 1er janvier 2025, dans le cadre de l'arrêté relatif au calcul des aides personnelles au logement (APL) pour l'année 2025, les paramètres de ressources pris en compte pour le calcul des APL seront revalorisés.

• **PEL : le taux de rémunération passe à 1,75 %**

Le taux d'intérêt annuel de rémunération des plans épargne logement (PEL) est fixé à 1,75 %, contre 2,25 % auparavant. Cette baisse concerne uniquement les PEL ouverts à partir du 1er janvier 2025. Les PEL déjà existants conservent leur taux d'intérêt fixé au moment de leur ouverture.

• **Revalorisation des plafonds de ressources des prestations familiales**

Les montants des plafonds de ressources des prestations familiales applicables en métropole, dans les DOM, à Mayotte, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon seront revalorisés de + 4,8 % à compter du 1er janvier 2025.

• **Revalorisation de l'allocation veuvage**

L'allocation veuvage est revalorisée de 2,2 %, de sorte que le montant maximal de cette allocation est porté à 713,17 euros mensuels et le plafond de ressources trimestriel à 2 674,3875 euros.

→ **SANTÉ**

• **Le carnet de santé des enfants évolue.**

Il va désormais contenir :

- des conseils de prévention notamment sur l'utilisation des écrans ;
- le détail du suivi des 20 examens obligatoires, permettant de détecter les troubles du neurodéveloppement ;
- des conseils pour prendre soin des adolescents (exemple : santé mentale).

• **Vaccins obligatoires pour les nourrissons**

Deux nouveaux vaccins, contre les méningocoques ACWY et B, deviennent obligatoires. Un nouvel examen de santé obligatoire sera également introduit à 6 ans pour renforcer la prévention.

→ **LOGEMENT**

• **MaPrimeRénov' évolue en 2025 pour s'adapter aux nouvelles règles définies par décret :**

- Les propriétaires de maisons individuelles pourront continuer à bénéficier du parcours par geste jusqu'à fin 2025, même pour les logements classés « F » et « G », sans obligation de réaliser un geste de chauffage.
- Le diagnostic de performance énergétique (DPE) reste facultatif pour accéder à l'aide mono-geste.
- Les avances pour les ménages aux ressources très modestes passent de 70 % à 50 %.
- Les taux d'aide pour le « Parcours Accompagné » des ménages aux revenus supérieurs sont réduits, selon le gain en classes énergétiques : 10 % (contre 30 %) pour un gain de deux classes ; 15 % (contre 35 %) pour un gain de trois classes ; 20 % (contre 35 %) pour un gain de quatre classes ou plus.
- Les aides pour l'installation d'équipements au bois ou biomasse diminuent de 30 % en moyenne.

## Ce qui change en 2025 (suite)

### • Lutte contre les passoires thermiques

La location des logements de classe G du diagnostic de performance énergétique (DPE), c'est-à-dire les plus énergivores, sont désormais interdits à la location.

### → SOLIDARITE

#### • Proche aidant : évolution de l'Ajpa

La durée d'indemnisation de l'Allocation journalière du proche aidant (AJPA) peut être renouvelée si un proche aidant aide plusieurs personnes au cours de sa vie. Il pourra bénéficier de 66 jours d'indemnisation pour chaque personne aidée, avec un maximum de 264 jours au cours d'une vie.

#### • Revalorisation du montant minimum des pensions d'invalidité

Le montant minimum des pensions d'invalidité bénéficie d'une revalorisation à hauteur de 2,2 %, passant ainsi de 328,07 € en janvier 2024 à 335,29 € au 1er janvier 2025.

### → ENVIRONNEMENT

#### • Encore moins de plastique

Les structures accueillant des enfants ne vont plus pouvoir utiliser des contenants alimentaires en plastique pour la cuisson, le réchauffage et le service. Ce la concerne les écoles, crèches et établissements médicaux spécifiques des communes de 2 000 habitants et plus.

#### • Place au débroussaillage

Les propriétaires de biens immobiliers, situés aux abords de massifs forestiers classés à risque d'incendie, vont devoir informer les acquéreurs ou les locataires de l'obligation de débroussailler leurs terrains.

### → AUTRES CHANGEMENTS

#### • Évolution des tarifs des timbres postaux

Au global, les tarifs courrier et colis du service universel postal augmenteront en moyenne de 6,8 % au 1er janvier 2025.

la lettre verte connaît la plus forte augmentation. Elle passe de 1,29 € à 1,39 € (+7,8 %). La lettre service coûtera 3,15 € et non plus 2,99 € (+5,4 %). La e-lettre rouge, qui est toujours loin de faire ses preuves, ne change pas de prix (1,49 €), tout comme le sticker de suivi (0,50 €).

Pour les courriers recommandés, l'envoi d'une lettre de 20 g augmente de 5,36 € à 5,74 € (+7 %), quand la lettre internationale s'établira à 2,10 € au lieu de 1,96 € (+7,1 %). Les tarifs d'expédition des colis croissent en moyenne de 5,2 %, toutes destinations confondues.

#### • Une nouvelle tarification des transports en Île-de-France

Le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités a adopté le 12 novembre 2024 une tarification simplifiée pour les trajets en transports en commun dans la région francilienne. (plus de détail sur la page ...)

#### • Une restriction sur les titres-restaurant et une revalorisation des pensions de retraite

À compter du 1er janvier 2025, plusieurs modifications majeures entreront en vigueur, affectant à la fois la consommation, la mobilité et les services publics. Dès le début de l'année, les titres-restaurant ne pourront plus être utilisés dans les supermarchés pour acheter des produits non directement consommables, comme les pâtes ou le lait. Désormais, ils se limiteront à des achats tels que plats préparés ou sandwiches.

## Transports en Ile de France

### A partir du 2 janvier 2025, des simplifications et des diminutions de tarifs sont effectives pour tous les franciliens.

Cette révolution de la billettique poursuit trois objectifs :

1. Garantir la cohésion sociale et territoriale en Île-de-France avec le

dézonage de l'Île-de-France. C'est la fin des frontières géographiques et des barrières financières à l'usage des transports

2. L'écologie afin d'inciter à utiliser davantage les transports en commun, notamment en grande couronne
3. La simplification de la tarification

Pour les franciliens utilisant les transports de façon occasionnelle, quelle que soit la destination, deux tickets et un tarif identique :

- 2,50 € pour le train, le RER ou le métro
- 2,00 € pour le bus ou le tramway

Pour les enfants de 4 à 11 ans, un forfait Imagine R Junior au tarif de 24 € par an est disponible. Cette formule permet l'accès aux trains, métros, RER, bus et tramways.

Une autre possibilité, passe Navigo Liberté+. Valable pour le train, le métro, le tram, le bus, le RER avec les tarifs avantageux et les correspondances offertes, quel que soit le mode de transport. Avec Navigo Liberté+ :

- le Ticket Métro-Train-RER est à 1,99 €
- le Ticket Bus-Tram est à 1,60 €

et la correspondance entre le bus ou le tram avec le métro, train ou RER est offerte.

### Évolution des tickets au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Titre	Avant	Après	Liberté+
Ticket Bus-Tram	2,15 €	2 €	1,60 €
Ticket Métro-train-RER	Entre 2,15 € et 5 €	2,5 €	1,99 €
Ticket Aéroport	Entre 10,30 et 16,60 €	13 €	13 €
Ticket à bord/ Ticket à bord SMS	2,5 €	2,5 €	-
Navigo Jour	Entre 8,30 et 20,60 €	12 €*	-

\*Couvre tous les trajets hors aéroport

**N° UTILES**

- ▶ **TAXI PAOLO RIBEIRO**  
06 07 69 87 07
- ▶ **SALON DE SABINE**  
Salon de coiffure - 01 60 57 08 79
- ▶ **BT Charpente Couverture**  
THOMAS BONETTI - 06 25 41 27 91
- ▶ **ETS HARDY**  
**PLOMBERIE - CHAUFFAGE**  
Installateur DE DIETRICH  
01 60 57 07 59 - 06 16 25 28 99
- ▶ **SARL MICHEL BOIS**  
Élagage - Taille - Abattage -  
Débardage de bois - Débroussaillage -  
Coupe et vente de bois de chauffage  
03 86 66 47 28 - 06 80 03 14 28
- ▶ **LE PETIT PÉRICHONIS (RN6)**  
Restaurant - 01 64 70 29 41
- ▶ **JM.MECA TP**  
JULIEN MINARD - Maintenance et  
réparation d'engins sur le site  
06 63 51 34 20
- ▶ **ALIX COACH**  
ALIX BERTIN - Coach, éducateur et  
animateur sportif  
Instagram : alix.coach
- ▶ **L'ATELIER DE KRISTEL.S**  
SOREL CHRISTEL - Confection de  
gâteaux personnalisés  
07 49 79 21 85

**INFORMATION SUR LA VIE PAROISSIALE**

**INFORMATIONS SUR LA VIE PAROISSIALE**

La Brosse-Montceaux fait partie du secteur paroissial de Guillaume Briçonnet.

Selon la semaine du mois, les offices sont célébrés dans différentes communes du secteur. Une permanence a lieu tous les samedis le matin de 10H30 à 12H au presbytère de Cannes-Ecluse (sauf vacances scolaires).

**À l'église de la Brosse-Montceaux, la messe est célébrée le 3<sup>ème</sup> samedi du mois à 18H30 (sauf en juillet et août).**

**Responsable publication :**  
Alain DEMELUN

**Rédaction et réalisation :**  
Christine BEAULIEU, Sandrine BERTIN,  
Rose-Marie DENIS, Nathalie MARCHAL,  
Olga POMA, Patrice ROUX.

Impression : par nos soins

**Bourse et prêt d'honneur**



**POUR LA CREATION OU REPRISE D'ENTREPRISE.** En lien avec le Réseau Initiative, la CCI, la CMA & le Groupe ETC, le Pays de Montereau propose une bourse pour aider les porteurs de projet à lancer leur société.

**La Bourse de la CCPM** a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets souhaitant conforter leur projet de création, de reprise d'activité sur le territoire intercommunal par des expertises (réalisation d'une étude de marché, de faisabilité économique, d'un business plan...).

Le dispositif a pour objectif de faciliter l'accès aux organismes financiers associés à la bourse : Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne, Réseau Entreprendre Sud Ile de France et le réseau bancaire français. Jusqu'à 75% de dépenses HT préalable à la création de l'entreprise (plafonné à 2500 €) peuvent être prise en charge pour les projets :

- Implantés sur le territoire
- Privilégiant la création ou le maintien d'emploi
- D'activité commerciale, artisanale ou industrielle.

En parallèle, un prêt d'honneur, sans intérêt et sans garantie, peut être accordé aux créateurs en leurs facilitant l'accès au crédit bancaire :

**- Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne**

Le montant du prêt d'honneur varie de 3 000€ à 30 000€, voir 70 000€ pour projets de reprise ou projets remarquables et est remboursable sur 5 ans maximum. Un différé de remboursement est possible. Le créateur bénéficie également d'un suivi réalisé par l'équipe de la plateforme ainsi que d'un accompagnement bénévole d'un parrain (chef d'entreprise, cadre ou expert) qui a pour rôle d'épauler le créateur dans les premières années de la vie de son entreprise.

**- Le Réseau Entreprendre Sud Ile-de-France**

Le Réseau Entreprendre accorde des prêts d'honneur pour des projets de création ou de reprise d'entreprise avec un potentiel de création ou de maintien de 5 emplois minimum dans les 3 à 5 ans. Le prêt d'honneur est un prêt sans intérêt et sans garantie, il est accordé à titre personnel. Il varie de 15 000€ à 50 000€, voir 100 000€ pour les projets innovants. Le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement personnalisé, dans la durée, par un chef d'entreprise bénévole. Il peut également partager son expérience avec d'autres porteurs de projet dans le club des lauréats.

**Pour plus de renseignements :**

<https://paysdemontereau77.fr/ee-accompagnementaides/>  
Maxpol.dufour@paysdemontereau.fr  
contact@paysdemontereau.fr  
29 Av du Général de Gaulle, 77130 Montereau- Fault-Yonne

**Ouverture de la nouvelle déchetterie**



**Après plus d'un an de travaux, la nouvelle déchetterie de 7000 m2, agrandie et modernisée, est entrée en fonctionnement depuis début janvier, avant son inauguration officielle prévue le 24 janvier 2025.**

Ces travaux d'agrandissement et de modernisation avaient pour but d'améliorer la capacité d'accueil des usagers et la meilleure gestion des déchets et de leur recyclage.

L'accès se fait désormais exclusivement au 11 rue des Prés Saint-Martin. Attention, la carte de déchetterie accompagnée d'une pièce d'identité obligatoire est obligatoire. Vous pouvez la demander la carte directement au bureau de Sirmotom situé au 22 Rue de la Grande Haie. Les horaires d'ouvertures de la déchetterie pour la période d'hiver (jusqu'à 31/03) restent inchangés :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9 H à 12 H30 et de 13 H30 à 18 H,  
Vendredi de 13 H30 à 18 H et dimanche de 9 H à 12 H.  
Pendant la période estivale (01/04 – 30/09) la déchetterie ferme à 19h.